

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2022

AFFICHÉ LE 08 DECEMBRE 2022

CS-221207-01

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20221207-CS-221207-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2022

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 10
- Absents : 04
- Pouvoirs : 00

CS-221207-01 BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE – EXERCICE 2022 DECISION MODIFICATIVE N°4

L'an deux mil vingt-deux, le sept décembre à neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Emmanuel CRETIN, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. CRETIN Emmanuel (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. LYS Jacques (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MATET Nicolas (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. DAUGY Emmanuel (S) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Suppléant de Mme OSTA AMIGO Laurence
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. PITARD Christian (S) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Suppléant de M. BARRAUD Vincent
- M. SERVENT François (S)..... Communauté de commune du bassin de Marennes
Suppléant de M. PETIT Jean-Marie
- M. PROU Jean (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme. LABARRIERE Fabienne (T)..... Conseil départemental de Charente-Maritime

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. SUEUR Christophe (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- M. BARRAUD Vincent (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. FERCHAUD Pascal (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MALAGNOUX Jonathan (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme BALLOTEAU Claude (T) Communauté de commune du bassin de Marennes

° ° ° °

Secrétaire de séance : MARY Guy

° ° ° °

CS-221207-01 BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE – EXERCICE 2022 DECISION MODIFICATIVE N°4

Rapport :

A la fin de l'exercice budgétaire annuel, le suivi au plus près des dépenses et des recettes réelles, tant en fonctionnement qu'en investissement, nécessite un réajustement portant sur différentes lignes budgétaires se traduisant par une décision modificative n°4, présentée en chiffres dans les tableaux joints.

Le premier point important concerne le montant de dotation aux amortissements. Un point sur les investissements en cours et terminés, après plusieurs échanges avec le comptable public du syndicat, a mis en évidence des différences entre nos écritures d'amortissement et celles qu'avait la trésorerie. Toutes les écritures amortissements ont été reprises, les travaux en cours terminés depuis cette année ont été déplacés sur leurs nature définitive et les durées d'amortissement effacées ont été corrigées. De ce fait, un nouveau montant de dotation aux amortissements (75 112.45 €), plus élevé que celui prévu initialement (40 112.45 €), apparaît à l'issue du dernier point réalisé le 9 novembre. Sans modifier l'équilibre adopté en décision modificative n°3 lors du dernier comité syndical, il est proposé de transformer le virement de 35 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement en dotations aux amortissements.

Le second point de modification de la section d'investissement concerne l'affectation des excédents du budget annexe de la commune d'Arvert intégrés précédemment en DM3. En effet, le titre de 2020 pour la somme de 40 675.58 € étant toujours inscrit, il convient de corriger la DM3 en annulant le montant de 28 597.41 € inscrit en recette et, pour équilibrer la différence entre le montant inscrit en 2020 (40 675,58 €) et le nouveau montant adopté en 2022 (28 597,41 €), il faut donc inscrire une dépense de 12 078,17 € sur la ligne 1068 en dépenses d'investissement.

Des dernières modifications des lignes 20 (frais d'études) et 21 (matériel bureau, informatique et mobiliers) permettent de basculer les sommes équivalentes sur la ligne « outillage industriel » au 21 pour remplacer des bers défailants ou manquants sur les aires techniques.

En section de fonctionnement, les dernières projections sur les charges récurrentes jusqu'à la fin de l'année et le fait de ne pas avoir la possibilité de mener les actions envisagées dans ce même laps de temps, permettent, par les écritures proposées (- 23 500,00 € au chapitre 011 à créditer au chapitre 012) de solder en totalité la dette du syndicat auprès de l'organisme de retraite complémentaire. Un échelonnement de cette dette sur trois ans (jusqu'en 2024) était initialement envisagé pour les années 2019, 2020 et 2021. Ceci permettra d'éviter cette dépense sur les 2 prochains exercices.

A ce point principal s'ajoutent des réajustements de certains montants sur certaines lignes budgétaires dans le chapitre 11 pour les charges à caractère général.

Suite à cette présentation :

Vu la loi n°94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M4 budgétaire et comptable,

Vu le débat d'orientation budgétaire 2022 du 09 novembre 2021,

Vu la délibération n°CS-211214-03 du 14 décembre 2021 par laquelle le Comité syndical a adopté le budget primitif 2022,

Vu la délibération n° CS-221104-03 du 04 novembre 2022 par laquelle le Comité syndical à adopté une décision modificative n°3,

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1°) d'adopter la décision modificative n°4 du budget principal du Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre dont l'équilibre s'établit comme suit (conformément aux annexes 1 et 2 jointes à la présente),

2°) d'autoriser Le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre - Libellé	CREDITS	DMI	TOTAL
011 Charges à caractère général	314 934,30 €	-23 500,00 €	291 434,30 €
012 Frais de personnel	465 700,00 €	23 500,00 €	489 200,00 €
65 Charges de gestion courante	14 170,00 €		14 170,00 €
66 Charges financières	4 000,00 €		4 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	2 680,00 €		2 680,00 €
68 Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 063,16 €		2 063,16 €
069 Impot sur les bénéfices et assimilés	11 472,00 €		11 472,00 €
Total Opération Réelles	815 019,46 €	0,00 €	815 019,46 €
023 Virement à la section d'investissement	65 000,00 €	-35 000,00 €	30 000,00 €
042 Opération d'ordre	40 112,45 €	35 000,00 €	75 112,45 €
Total Opération d'Ordre	105 112,45 €	0,00 €	105 112,45 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	920 131,91 €	0,00 €	920 131,91 €

RECETTES

Chapitre - Libellé	CREDITS	DMI	TOTAL
013 Atténuation de charge	0,00 €		0,00 €
70 Produits des services	745 094,97 €		745 094,97 €
74 Dotations, participations, subventions	50 000,00 €		50 000,00 €
002 résultat d'exploitation reporté	125 036,94 €		125 036,94 €
75 Autres produits de la gestion courante	0,00 €		0,00 €
76 Produits financiers	0,00 €		0,00 €
77 produits exceptionnels (excédents communes)	0,00 €		0,00 €
Total Opération Réelles	920 131,91 €	0,00 €	920 131,91 €
042 Opération d'ordre	0,00 €		0,00 €
Total Opération d'Ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	920 131,91 €	0,00 €	920 131,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre - Libellé	CREDITS	DMI	TOTAL
20 100 Concession et droit assimilés	5 850,00 €		5 850,00 €
21 100 Matériel de bureau et informatique	4 357,00 €	-900,00 €	3 457,00 €
21 100 Autres	0,00 €		0,00 €
20 200 Frais d'études	45 080,00 €	-2 500,00 €	42 580,00 €
21 200 Autres	20 668,73 €		20 668,73 €
23 200 Constructions	345 663,60 €	-2 100,00 €	345 663,60 €
21 300 Mobiliers	2 100,00 €		2 100,00 €
21 400 Outillage industriel	28 406,92 €	5 500,00 €	31 906,92 €
1068	12 078,17 €	12 078,17 €	12 078,17 €
16 Emprunts et dettes assimilées	28 200,00 €		28 200,00 €
Total Opération Réelles	478 326,25 €	12 078,17 €	490 404,42 €
040 Opération d'ordre	0,00 €		0,00 €
Total Opération d'Ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	478 326,25 €	12 078,17 €	490 404,42 €

RECETTES

Chapitre - Libellé	CREDITS	DMI	TOTAL
13 Subventions	150 000,00 €		150 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	45 000,00 €	40 675,58 €	85 675,58 €
165 Dépôts et cautionnement	0,00 €		0,00 €
1068 Autre réserves	41 199,30 €	-28 597,41 €	12 601,89 €
001 résultat reporté	137 014,50 €		137 014,50 €
Total Opération Réelles	373 213,80 €	12 078,17 €	385 291,97 €
021 Virement de la section d'investissement reporté	65 000,00 €	-35 000,00 €	30 000,00 €
040 Opération d'ordre	40 112,45 €	35 000,00 €	75 112,45 €
Total Opération d'Ordre	105 112,45 €	0,00 €	105 112,45 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	478 326,25 €	12 078,17 €	490 404,42 €

Budget principal Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre - Exercice 2022 - Décision modificative n°4

D/R	I/F	Type	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libellé	Montant Dépenses	Montant Recettes
D	F	D	011			604				Achat études, prestation de service	-7 000,00 €	
D	F	D	011			605				Achat de matériel, équipement	6 500,00 €	
D	F	D	011			61558				Entretien et réparation de bien mobiliers	1 500,00 €	
D	F	D	011			6156				Maintenance	-8 000,00 €	
D	F	D	011			627				Service bancaires et assimilés	200,00 €	
D	F	D	011			6283				frais de nettoyage des locaux	1 300,00 €	
D	F	D	011			6287				Remboursement de frais	-12 500,00 €	
D	F	D	011			6288				Prestation de service	-1 000,00 €	
D	F	D	011			63512				Taxe foncière	-4 500,00 €	
D	F	D	012			6411				Rémunérations	1 500,00 €	
D	F	D	012			6413				Primes et gratification	2 000,00 €	
D	F	D	012			6451				Charges de SS	-5 000,00 €	
D	F	D	012			6453				Cotisations caisse retraite	25 000,00 €	
D	F	D	023			023				Virement à la section d'investissement	-35 000,00 €	
D	F	D	042			6811				Opération d'ordre	35 000,00 €	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT											0,00 €	
											0,00 €	
D	I	D	23			2183	100			Matériel de bureau et d'informatique	-900,00 €	
D	I	D	23			2313	200			Constructions	-2 500,00 €	
D	I	D	21			2184	300			Mobiliers	-2 100,00 €	
D	I	D	21			2155	400			Outillage industriel	5 500,00 €	
D	I	D	10			1068				Emprunt et dettes assimilés	12 078,17 €	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT											12 078,17 €	
											12 078,17 €	
TOTAL DEPENSES											12 078,17 €	

D/R	I/F	Type	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libellé	Montant Dépenses	Montant Recettes
RECETTES DE FONCTIONNEMENT												0,00 €
R	I	R	016			16				Emprunt et dettes assimilés	40 675,58 €	
R	I	R	10			1068				Autre réserve	-28 597,41 €	
R	I	R	021			021				Virement de la section d'investissement	-35 000,00 €	
R	I	R	028			28031				Frais d'étude	7 087,00 €	
R	I	R	028			2805				Concession et droit assimilés	0,00 €	
R	I	R	028			28138				Autres constructions	33 434,20 €	
R	I	R	028			28155				outillage industriel	-298,20 €	
R	I	R	028			28183				matériel de bureau et informatique	0,00 €	
R	I	R	028			28184				Mobilier	0,00 €	
R	I	R	028			28188				Autres	-5 223,00 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT												12 078,17 €
TOTAL RECETTES												12 078,17 €

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 4 - EXERCICE 2022

N°	DEPENSES							RECETTES							OBSERVATIONS
	IMPUTATION						MONTANT	IMPUTATION						MONTANT	
	Type	Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Gestionnaire/Service /Antenne		Type	Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Gestionnaire/Service /Antenne		
								R	16	16				40 675,58 €	Emprunt et dettes assimilées
								R	10	1068				-28 597,41 €	Autres réserve
								R	040	021				-35 000,00 €	Virement de la section d'investissement reporté
								R	040	28031				7 087,00 €	Frais d'étude
								R	040	2805				0,00 €	Concessions et droits assimilés
								R	040	28138				33 434,20 €	Autres constructions
								R	040	28155				-298,20 €	Outillages industriel
								R	040	28183				0,00 €	Matériel de bureau et informatique
								R	040	28184				0,00 €	Mobilier
								R	040	28188				-5 223,00 €	Autres
	D	11	604				-7 000,00 €								Achat études, prestation de service
	D	11	605				6 500,00 €								Achat de matériel, équipement
	D	11	61558				1 500,00 €								Entretien et réparation de bien mobiliers
	D	11	6156				-8 000,00 €								Maintenance
	D	11	627				200,00 €								Service bancaires et assimilés
	D	11	6283				1 300,00 €								frais de nettoyage des locaux
	D	11	6287				-12 500,00 €								Remboursement de frais
	D	11	6288				-1 000,00 €								Prestation de service
	D	11	63512				-4 500,00 €								Taxe foncière
	D	12	6411				1 500,00 €								Rémunérations
	D	12	6413				2 000,00 €								Primes et gratification
	D	12	6451				-5 000,00 €								Charges de SS
1	D	12	6453				25 000,00 €								Cotisations caisse retraite
	D	100	2183				-900,00 €								Matériel de bureau et d'informatique
	D	200	2313				-2 500,00 €								Constructions
	D	300	2184				-2 100,00 €								Mobiliers
	D	400	2155				5 500,00 €								Outillage industriel
	D	10	1068				12 078,17 €								Autres réserves

ADOPTÉ À L'UNANIMITE -

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,
Emmanuel CRETIN

